

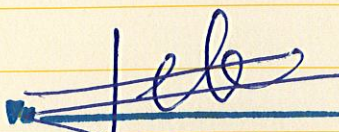
# REGISTRE D'ENQUÊTE PUBLIQUE

*Cocher la case correspondante*

- ☐ Installations classées pour la protection de l'environnement
- ☐ Schéma régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (S.R.A.D.D.E.T)
- ☐ Schémas de cohérence territoriale (S.C.O.T.)
- ☐ Plan local d'urbanisme (P.L.U.)
- ☐ Plan d'occupation des sols (P.O.S.)
- ☐ Carte communale
- ☐ Classement de voirie
- ☒ Divers

relatif à :

Projet de Charte du Parc naturel régional  
Livradois-Forez

  
Le Commissaire enquêteur.

## PREMIÈRE JOURNÉE

Registre ouvert le 10 MARS 2025 à 9 heures \_\_\_\_\_

Observations de  $M^{(1)}$  No 1

Observations de M<sup>me</sup> N-2  
Je dépose le document aux noms des 24 adhérents du  
"GARD DU HAUT FOREZ", étant le président. OLIVIER THEO  
cette observation N°1 est agraffée  
sur la page 3 de ce Registre. *bleg*

Observation NO 2,

se dépose le document à titre personnel.

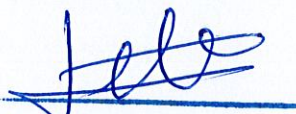
1. Cette observation N° 2 est agraffée sur la page 4 du registre.

Cette observation N°2 est agraffée sur la page 4 du Registre

A l'issue de ma permanence du 14/03/2025,  
j'ai fait agréer les observations n°1 et  
n°2 sur les pps 3 et 4 du Registre.  
le CE.

Vu   
Le Commissaire enquêteur,

Objet : Observations concernant le projet de la « Charte 2026-2041 » du Parc Naturel Régional Livradois Forez

Vu   
Le Commissaire enquêteur.

Madame, Monsieur,

Etant moi-même utilisateur de Quad et Président de l'association « Quad Du Haut Forez » situé à Noirétable et fédérant 24 adhérents, je souhaitais exprimer mon avis défavorable concernant le projet de la « Charte 2026-2041 » du Parc Naturel Régional Livradois Forez

Les véhicules à moteur, qu'il s'agisse de quads, motos tout-terrain ou 4x4, ont une place légitime et des atouts indéniables lorsqu'ils évoluent de manière responsable sur les sentiers et chemins publics.

Notamment concernant l'entretien des chemins que nous réalisons très régulièrement.

Loin des idées reçues, ils offrent de nombreux avantages, tant pour les usagers que pour l'entretien et la dynamisation du Parc Naturel Régional Livradois Forez.

Contrairement aux idées reçues, un passage raisonné et respectueux des véhicules motorisés aide à maintenir ouverts des chemins qui, sans fréquentation, seraient rapidement envahis par la végétation. De nombreux clubs et associations de pratiquants participent activement à l'entretien des sentiers, en collaboration avec les collectivités et autres usagers.

Les adeptes de randonnées motorisées sont aussi une source d'activité économique, ils génèrent de l'activité pour les hébergements, restaurants et commerces locaux. Ils favorisent le développement d'événements et de randonnées encadrées, attirant aussi un public varié (touristes, passionnés, sportifs), augmentant ainsi la fréquentation du territoire.

Les pratiquants de loisirs motorisés consomment localement, générant des retombées économiques importantes pour le territoire :

- Hébergement : hôtels, gîtes, campings et chambres d'hôtes bénéficient d'une clientèle qui séjourne souvent plusieurs jours.
- Restauration et commerces alimentaires : restaurants, cafés, épiceries et boulangeries profitent de l'afflux de visiteurs qui prennent des repas ou achètent de quoi se ravitailler.
- Stations-service et garages : les véhicules nécessitent carburant et entretien, soutenant ainsi les stations-service locales et les mécaniciens spécialisés.
- Concessionnaires et magasins d'équipements : vente et entretien de quads, motos et 4x4, ainsi que la vente d'accessoires (casques, gants, GPS, vêtements techniques) génèrent une activité commerciale non négligeable.

Loin d'être incompatibles avec les autres usagers des sentiers (randonneurs, cavaliers, VTT), les véhicules motorisés peuvent coexister harmonieusement grâce à des règles de bonne conduite et au respect de chacun. Des chartes de bonne conduite existent pour garantir une pratique responsable, évitant nuisances et dégradations.

Nous sommes d'ailleurs en étroite collaboration avec le club de VTT Bois Noirs Oxygène (BNO), nous les soutenons dans le balisage, l'assistance et le débaisage.

Grâce aux membres de l'association et nos bénévoles, nous sensibilisons par l'encadrement, la pratique d'un véhicule à moteurs favorisant une approche respectueuse de l'environnement, des usagers et des riverains. Des chartes de bonne conduite, des informations et des sorties organisées permettent d'éviter les comportements inadaptés. C'est la raison pour laquelle, nous adhérons à la politique du CODEVER dont nous sommes adhérents.

Conclusion,

Les véhicules à moteur ne sont pas des ennemis des chemins publics, mais des acteurs à part entière de leur dynamisme. Une pratique responsable, encadrée et respectueuse des autres usagers permet d'en faire un atout pour la sensibilisation des usagers, l'économie locale et l'entretien des sentiers.

La solution, j'en suis sûr, passe par la sensibilisation

Un usage encadré et bienveillant permet de garantir une cohabitation harmonieuse entre tous les passionnés de nature.

Nous vous remercions par avance pour l'attention que vous porterez à nos observations et restons à votre disposition pour toute information complémentaire.

Théo OLMEZ

Président de l'association « Quad Du Haut Forez »

Tél. 06.70.64.94.53

Courriel : [quadduhautforez@gmail.com](mailto:quadduhautforez@gmail.com)

Le Commissaire enquêteur.

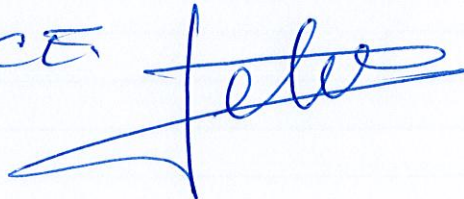
Vu



Vu le CE

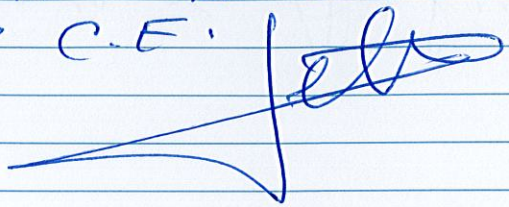
Vu

Le Commissaire enquêteur.

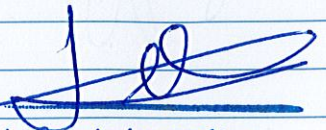


aggraver l'Observation No. 1.

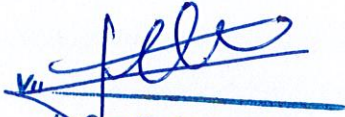
le C.E.



Agréé l'observation n°2.

Vu   
Le Commissaire enquêteur.

Noirétable le 14 mars 2025

  
Le Commissaire enquêteur.

Objet : Parc naturel régional Livradois-Forez.

Enquête publique relative au projet de Charte 2026-2041

Monsieur le commissaire enquêteur,

Je suis au nombre de ceux qui apprécient le panorama offert par le projet de charte pour éclairer les multiples facettes de notre territoire, ses atouts, ses fragilités, ainsi que ses perspectives d'évolution.

Malheureusement, le corpus a son chiffon rouge qui tend à effacer le meilleur chez le lecteur le mieux intentionné. C'est pourquoi je crois utile de vous en entretenir.

Quelques observations recueillies au stade de la concertation initiale sur les usages de pleine nature (chasse, loisirs motorisés, cueillette des champignons, promenade avec chiens), donnent en effet progressivement naissance à une disposition radicale (et **prioritaire**) d'exclusion des espaces naturels, visant explicitement les deux roues et les quads.

Pourquoi un tel ostracisme ?

Le diagnostic environnemental évoque la dégradation possible des lits de cours d'eau, et présente une carte sur les Interactions potentielles entre les activités touristiques motorisées et les espaces naturels. L'indicateur composite permet de localiser les secteurs les plus concernés (ex : Bois Noirs, Monts du Forez), mais n'apporte pas d'information sur l'ampleur des enjeux.

Le diagnostic conclut « *De manière ponctuelle les loisirs motorisés occasionnent quelques dégradations de milieux et perturbent globalement la tranquillité des espaces naturels* ».

Ces effets, non spécifiques aux loisirs motorisés, justifient une attention renforcée de la part de ceux qui en sont à l'origine. Ils n'évoquent cependant en rien le passage de hordes dévastatrices.

  
Le Commissaire enquêteur.

S'agissant de la cohabitation des usages, et de l'apaisement des conflits, autres objectifs poursuivis par la charte, il convient dès l'abord de préciser, que l'atmosphère de guerre n'est pas le ressenti premier d'une promenade dans les monts du Forez.

Dès que l'on s'éloigne des routes d'accès aux chemins ruraux, les rencontres sont peu fréquentes, et sauf exception rarissime, empreintes de courtoisie quel que soit le statut des uns et des autres.

Dans ce contexte, la stigmatisation d'une partie des usagers est d'autant plus mal comprise.

La mesure 4.2 développe le plan d'actions retenu.

- Une étape de connaissance pour confirmer et affiner les **secteurs à enjeux prioritaires** identifiés en 2021, par un croisement des fréquentations avec «la sensibilité environnementale ».

- Une étape de dialogue pour assurer la cohabitation des usages et la préservation des milieux naturels dans les secteurs à enjeux prioritaires, par la construction de « **Schémas de fréquentation des espaces naturels** » (PNR), comprenant le cas échéant des « **Plans de circulation de véhicules à moteur** » (Communes ou EPCI). Ils préciseront les voies interdites aux engins motorisés.

- En sus, la **réglementation par arrêtés municipaux de la circulation des véhicules à moteur** dans diverses zones spécifiées (Réserves naturelles, Protection de biotope, Réserves biologiques, zones de protection fortes, voire espaces naturels sensibles, Sites Natura 2000), ou sites remarquables etc....

- L'Implication précoce dans l'organisation des manifestations motorisées (Communes).

- La sensibilisation des pratiquants d'activités de pleine nature, sur la cohabitation, et la fragilité des espaces naturels.

La partie consacrée à la genèse des Schémas de Fréquentation des espaces naturels s'inscrit dans la continuité du diagnostic environnemental. Elle propose une approche pédagogique et concertée du traitement des anomalies objectivées. Sa perception est très positive.

Pris dans son ensemble le dispositif révèle cependant une forte propension à fabriquer des interdictions, sans qu'il soit possible d'en évaluer l'étendue finale.

En effet, il est prévu d'instaurer des restrictions de circulation de véhicules à moteurs dans des zones sensibles officiellement reconnues, mais aussi sur des espaces de circonstance aux contours encore inédits, donc inconnus.

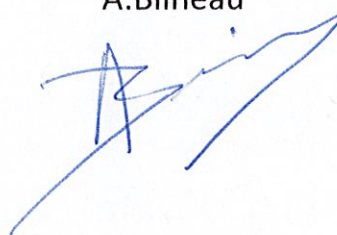
  
Vu \_\_\_\_\_  
Le Commissaire enquêteur,

L'incertitude étant mère d'inquiétude, la démarche effraie ceux qui depuis toujours sont attachés à leur montagne, et à ses recoins. Certains la fréquentent pour travailler, d'autres pour s'y distraire, et plusieurs pour les deux motifs. Tous en prennent soin. Tous ont peur qu'on les en prive par dogmatisme, plus que par raison. Ils ont besoin d'être rassurés.

Enfin comment ne pas s'interroger sur les conséquences de la nouvelle impulsion donnée à la désertification d'un espace qui a déjà beaucoup perdu. Ce point a-t-il fait l'objet d'une évaluation ex-ante ?

En vous remerciant de l'attention qu'il vous sera possible d'accorder à ces quelques remarques, je vous prie d'agréer, Monsieur le commissaire enquêteur, l'expression de mes meilleures salutations.

A.Blineau



  
Vu \_\_\_\_\_  
Le Commissaire enquêteur.